

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS
PIG ET OPAH RU MULTI SITES**

Direction Cohésion Territoriale et
Appui aux Communes - Habitat
N° 2026 – D - 247

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

Vu, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

Vu la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire du 21 février 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°3 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°78 du conseil communautaire du 28 mai 2025 approuvant la modification n°2 du règlement d'intervention de GrandAngoulême dans le cadre de sa politique de soutien au parc privé,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°127 du 8 juin 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 35 435,51 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'annexe 1 sera publiée et l'annexe 2 transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal - opération 1070 – programme 10202103.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de l'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le
Par délégation, 20 JUIL. 2026
Pour le Président,
Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,

Le 20 JUIL 2026
Publié ou notifié,

Le
20 JUIL, 2026

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016012462	62 382,56 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie
016012984	16 051,98 €		1 605,20 €	Autonomie de la personne
016012943	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012960	1 590,90 €		159,09 €	Autonomie de la personne
016012931	9 917,09 €		991,71 €	Autonomie de la personne
016012846	34 609,43 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012849	52 835,07 €	10 % par logement plafonnés à 6 000 %	5 283,51 €	Travaux réha logement dégradé
016012524	58 188,05 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012970	8 580,00 €		858,00 €	Autonomie de la personne
016012977	33 132,02 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012447	58 968,30 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012892	12 600,29 €		1 260,03 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012851	80 000,00 €	10 % par logement plafonnés à 8 000 %	8 000,00 €	Travaux lourds
016012980	4 153,74 €	10 % plafonnés à 2 000 €	415,37 €	Autonomie de la personne
016012864	1 080,54 €		108,05 €	Autonomie de la personne
016012964	6 070,63 €		607,06 €	Autonomie de la personne
016012991	6 910,50 €		691,05 €	Autonomie de la personne
016012935	5 523,01 €		552,30 €	Autonomie de la personne
016012967	1 647,96 €		164,80 €	Autonomie de la personne
016012252	37 282,58 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012934	7 393,36 €		739,34 €	Autonomie de la personne
TOTAL	538 918,01 €		35 435,51 €	